

OPCVM DENOMME « ECOFI ISR 21 »

Part R : FR0013058070

Part ECOFI BTP 21 : FR0013058096

Paris, le 04 décembre 2020

Objet : substitution de l'indice dans la formule du fonds "ECOFI ISR 21"

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds dénommé « ECOFI ISR 21 » (ci-après le « FCP ») et nous vous en remercions. A ce titre, nous vous informons du changement de l'indice sur lequel est construite la formule décrite dans la stratégie d'investissement de votre FCP.

1. Description succincte de l'opération

Votre FCP est un fonds à formule qui bénéficie d'une protection partielle du capital à l'échéance du 31 décembre 2021 et dont la stratégie d'investissement repose sur un contrat de swap qui délivrera la performance de l'indice "ECOFI SRI EUROPE PR INDEX" (ticker Bloomberg : EISRIE1 Index) contre le paiement d'une rémunération fixe provenant du rendement des investissements réalisés par votre FCP.

ECOFI INVESTISSEMENTS, société de gestion de votre FCP, a été informée qu'à compter du 04 décembre 2020, l'administrateur de l'indice cessera de calculer l'indice "ECOFI SRI EUROPE PR INDEX".

Conformément à la réglementation en vigueur, ECOFI INVESTISSEMENTS a trouvé un indice de substitution préservant la stratégie d'investissement et l'intérêt des porteurs.

Ainsi à compter du 04 décembre 2020, l'indice "ECOFI SRI EUROPE PR INDEX" sera remplacé par l'indice "SGI Ecofi SRI Europe Index" (ticker Bloomberg : SGMDEISP). Cet Indice est administré par S&P Opco, LLC et calculé et sponsorisé par la Société Générale.

La sélection des valeurs composant l'indice "SGI Ecofi SRI Europe Index" est similaire à celle de l'indice "ECOFI SRI EUROPE PR INDEX" : elle repose sur la combinaison de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), de critères éthiques et de critères financiers.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification est sans incidence sur la formule, le profil de risque et de rendement et la protection partielle du capital attachée à votre FCP. Elle n'engendre par ailleurs aucun coût supplémentaire.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Profil de risque :
 - Modification du profil rendement/ risque : NON
 - Augmentation du profil rendement/ risque : NON
- Augmentation des frais : NON

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à consulter le tableau comparatif qui figure en annexe des présentes.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur et du prospectus du FCP. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet.

Le prospectus vous sera adressé dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après:

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
22 rue Joubert - 75009 PARIS
Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39 - email : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. VALL'.

Pierre VALENTIN
Président du Directoire

ANNEXE 1
TABLEAU COMPARATIF DES MODIFICATIONS

Caractéristiques	Avant	Après
Objectif de gestion	<p>L'objectif de gestion du FCP est d'offrir, aux porteurs ayant souscrit avant le 05 février 2016 à midi et ayant conservé leurs parts jusqu'au 31 décembre 2021 (ici la « Date d'Echéance »), une valeur liquidative égale à la plus élevée des deux valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90% de la Valeur Liquidative de Référence ; - la Valeur Liquidative de Référence majorée ou minorée de la Valeur Moyenne Finale de l'Indice à la Date d'Echéance, étant précisé qu'aucune garantie n'est donnée sur la performance de l'Indice précité. <p>Par « Valeur Liquidative de Référence », on entend la valeur liquidative du FCP au 05 février 2016.</p> <p>Par « Valeur Liquidative de Fin de Cycle », on entend la valeur liquidative du FCP au 31 décembre 2021.</p> <p>Par « Indice », on entend ici l'indice actions « ECOFI SRI EUROPE PR INDEX ». L'indice actions « ECOFI SRI EUROPE PR INDEX (EUR) » (ticker Bloomberg : EISRIE Index) réplique l'indice actions en euro dénommé « ECOFI SRI EUROPE NET RETURN INDEX » (ticker Bloomberg : EISRIEIR Index) moins un montant de 4% par an.</p> <p>De ce fait, l'indice actions « ECOFI SRI EUROPE PR INDEX (EUR) » ne représente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. L'exposition du FCP aux 33 valeurs composant l'Indice sera ainsi partielle.</p> <p>Pour en savoir plus sur l'impact de cette déduction du montant de 4% par an, vous pouvez vous référer au site internet http://www.finvex.com/eng/indices_15.php</p>	<p>L'objectif de gestion du FCP est d'offrir, aux porteurs ayant souscrit avant le 05 février 2016 à midi et ayant conservé leurs parts jusqu'au 31 décembre 2021 (ici la « Date d'Echéance »), une valeur liquidative égale à la plus élevée des deux valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90% de la Valeur Liquidative de Référence ; - la Valeur Liquidative de Référence majorée ou minorée de la Valeur Moyenne Finale de l'Indice à la Date d'Echéance, étant précisé qu'aucune garantie n'est donnée sur la performance de l'Indice précité. <p>Par « Valeur Liquidative de Référence », on entend la valeur liquidative du FCP au 05 février 2016.</p> <p>Par « Valeur Liquidative de Fin de Cycle », on entend la valeur liquidative du FCP au 31 décembre 2021.</p> <p>Par « Indice », on entend ici l'indice actions « SGI ECOFI SRI EUROPE INDEX ». L'indice actions « SGI ECOFI SRI EUROPE INDEX » (ticker Bloomberg : SGMDEISP) réplique l'indice actions en euro dénommé « SGI ECOFI SRI EUROPE INDEX » (ticker Bloomberg : SGMDEISR) moins un montant de 4% par an.</p> <p>De ce fait, l'indice actions « SGI ECOFI SRI EUROPE INDEX » ne représente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. L'exposition du FCP aux 33 valeurs composant l'Indice sera ainsi partielle.</p> <p>Pour en savoir plus sur l'impact de cette déduction du montant de 4% par an, vous pouvez vous référer au site internet https://sgi.sgmarkets.com.</p>
Description de l'Indice	<p>L'Indice est composé d'actions émises par 33 (trente-trois) émetteurs sélectionnés parmi les 600 (six cents) plus grandes capitalisations boursières au sein de la zone géographique composée des Etats suivants : Autriche, Belgique, République Tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.</p> <p>La composition de l'Indice est revue à fréquence mensuelle.</p> <p>Sélection des valeurs composant l'Indice :</p>	<p>L'Indice est composé d'actions émises par 33 (trente-trois) émetteurs sélectionnés parmi les 600 (six cents) plus grandes capitalisations boursières au sein de la zone géographique composée des Etats suivants : Autriche, Belgique, République Tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.</p> <p>La composition de l'Indice est revue à fréquence mensuelle.</p> <p>Sélection des valeurs composant l'Indice :</p>

	<p>cette sélection des valeurs composant l'Indice est réalisée sur la base d'une combinaison de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), de critères éthiques et de critères financiers selon le processus de sélection décrit ci-après.</p> <p>Le processus de sélection des valeurs au sein de l'univers précité se déroule comme suit :</p> <p>(i) application, en amont, sur l'univers d'investissement d'un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) dit « Engagé » non discrétionnaire et propre à la société de gestion. Ce filtre « ISR Engagé » non discrétionnaire repose d'une part sur l'évaluation de la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des émetteurs incluant la surpondération des indicateurs quantitatifs (par exemple : émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part des femmes dans les instances dirigeantes) et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif (équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'administration, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale et diversité/égalité des chances), et d'autre part, sur l'évaluation des controverses ESG auxquelles les émetteurs font face. Ce second filtre permet d'exclure ou de réduire les investissements dans des entreprises impliquées dans des incidents significatifs : pollution, corruption, blanchiment d'argent, violation des Droits de l'Homme etc. Cette opération conduit à sélectionner environ 60% des émetteurs qui, parmi l'univers d'émetteurs analysé, sont les mieux notés en application des critères précités. Une présentation détaillée de ce processus d'analyse ISR dit « Engagé » non discrétionnaire est disponible sur le site internet du Sponsor de l'Indice : http://www.finvex.com/eng/indices_15.php</p> <p>Il est précisé que ce filtre « ISR Engagé » applique une méthodologie objective et non discrétionnaire. La méthodologie détaillée d'établissement de ce filtre est disponible sur le site internet précité.</p> <p>(ii) application d'un filtre de liquidité déterminé par Finvex Group (Sponsor de l'Indice). Le filtre de liquidité élimine de l'univers de sélection les actions dont le volume quotidien moyen échangé sur six mois est inférieur à 15 millions d'euros. Toutefois,</p>	<p>cette sélection des valeurs composant l'Indice est réalisée sur la base d'une combinaison de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), de critères éthiques et de critères financiers selon le processus de sélection décrit ci-après.</p> <p>Le processus de sélection des valeurs au sein de l'univers précité se déroule comme suit :</p> <p>(i) application, en amont, sur l'univers d'investissement d'un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) non discrétionnaire et propre à la société de gestion. Ce filtre non discrétionnaire repose d'une part sur l'évaluation de la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des émetteurs incluant la surpondération des indicateurs quantitatifs (par exemple : émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part des femmes dans les instances dirigeantes) et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif (équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'administration, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale et diversité/égalité des chances), et d'autre part, sur l'évaluation des controverses ESG auxquelles les émetteurs font face. Ce second filtre permet d'exclure ou de réduire les investissements dans des entreprises impliquées dans des incidents significatifs : pollution, corruption, blanchiment d'argent, violation des Droits de l'Homme etc. Cette opération conduit à sélectionner environ 60% des émetteurs qui, parmi l'univers d'émetteurs analysé, sont les mieux notés en application des critères précités. Une présentation détaillée de ce processus d'analyse ISR non discrétionnaire est disponible sur le site internet de la société de gestion. Il est précisé que ce filtre ISR applique une méthodologie objective et non discrétionnaire. La méthodologie détaillée d'établissement de ce filtre est disponible sur le site internet précité.</p> <p>(ii) application d'un filtre de liquidité déterminé par Société Générale (Sponsor de l'Indice). Le filtre de liquidité élimine de l'univers de sélection les actions dont le volume quotidien moyen échangé sur six mois est inférieur à 15 millions d'euros. Toutefois, cette opération ne doit pas avoir pour effet de réduire l'univers de l'Indice à moins de 100 capitalisations boursières ;</p>
--	--	--

	<p>cette opération ne doit pas avoir pour effet de réduire l'univers de l'Indice à moins de 100 capitalisations boursières ;</p> <p>(iii) sélection des valeurs jugées comme ayant le meilleur couple rendement/risque selon une méthodologie dite de « minimum variance » établie par Finvex Group.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filtre multicritères - L'univers est divisé en 4 sous-régions : (i) « Europe principale » (i.e. Autriche, Belgique, République Tchèque, France, Allemagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne), (ii) Royaume-Uni et Irlande, (iii) Suisse et (iv) pays Nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède). <p>Pour chacune des régions, est éliminé le tiers des actions qui ont montré les caractéristiques « Value et Quality » les plus faibles.</p> <p>Le score « Value » d'une action est déterminé par les trois facteurs suivants : le ratio cours/bénéfices, le ratio la valeur de l'entreprise/EBITDA et le ratio cours/valeur comptable.</p> <p>Le score « Quality » d'une action est déterminé par les trois facteurs suivants : le rendement des capitaux propres, la variabilité des revenus et le niveau d'endettement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Second filtre fondé sur une analyse des risques financiers - Sélection des actions qui ont montré des caractéristiques de risque jugées faibles en termes de risque extrême observé dans le passé, de volatilité dans les périodes baissières et de diversification. <p>La société de gestion et le Sponsor de l'Indice se sont assurés que les règles de construction de l'Indice satisfont aux conditions prévues au I de l'article R.214-16 du Code monétaire et financier et veilleront au fil de l'eau à ce que l'Indice soit en conformité avec lesdites conditions.</p> <p>Les informations complémentaires sur l'Indice « ECOFI SRI EUROPE PR INDEX » (ticker Bloomberg : EISRIE Index) ainsi que les mises à jour éventuelles de la méthodologie de calcul de l'Indice sont disponibles sur le site de Finvex Group sur le lien ci-après : http://www.finvex.com/eng/indices_15.php</p>	<p>(iii) sélection des valeurs jugées comme ayant le meilleur couple rendement/risque selon une méthodologie dite de « minimum variance » établie par Société Générale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filtre multicritères - L'univers est divisé en 4 sous-régions : (i) « Europe principale » (i.e. Autriche, Belgique, République Tchèque, France, Allemagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne), (ii) Royaume-Uni et Irlande, (iii) Suisse et (iv) pays Nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède). <p>Pour chacune des régions, est éliminé le tiers des actions qui ont montré les caractéristiques « Value et Quality » les plus faibles.</p> <p>Le score « Value » d'une action est déterminé par les trois facteurs suivants : le ratio cours/bénéfices, le ratio la valeur de l'entreprise/EBITDA et le ratio cours/valeur comptable.</p> <p>Le score « Quality » d'une action est déterminé par les trois facteurs suivants : le rendement des capitaux propres, la variabilité des revenus et le niveau d'endettement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Second filtre fondé sur une analyse des risques financiers - Sélection des actions qui ont montré des caractéristiques de risque jugées faibles en termes de risque extrême observé dans le passé, de volatilité dans les périodes baissières et de diversification. <p>La société de gestion et le Sponsor de l'Indice se sont assurés que les règles de construction de l'Indice satisfont aux conditions prévues au I de l'article R.214-16 du Code monétaire et financier et veilleront au fil de l'eau à ce que l'Indice soit en conformité avec lesdites conditions.</p> <p>Les informations complémentaires sur l'Indice « SGI ECOFI SRI EUROPE INDEX » (ticker Bloomberg : SGMDEISP) ainsi que les mises à jour éventuelles de la méthodologie de calcul de l'Indice sont disponibles sur le site de Société Générale</p>
--	--	--

